



## usufruit=donation entre époux?

Par **varnaud**, le **30/11/2010 à 15:12**

Bonjour,

Tout est dans le titre:

Est-ce qu'un usufruit au dernier des vivants implique obligatoirement qu'il y ai eu une donation entre époux?

Merci de vos réponses.

Par **Domil**, le **30/11/2010 à 15:22**

non.

Le conjoint survivant a des droits d'office. ça dépend du contexte familial du décédé notamment.

Par **varnaud**, le **30/11/2010 à 15:37**

Il n'y a pas de décédé encore mais mon père remarié et ayant eu une fille en deuxième lit est usufruitier sur le terrains en indivision avec ma sœur jusqu'au dernier des vivants et je me pose certaines question compte tenu du contexte familiale actuel.

[http://www.legavox.fr/forum/successions-notaires/civil-familial/abandon-usufruit-profit-propretaire\\_12832\\_2.htm](http://www.legavox.fr/forum/successions-notaires/civil-familial/abandon-usufruit-profit-propretaire_12832_2.htm)

Mes questions sont dans le dernier message de cette discussion, ainsi que l'historique du dossier.

Cordialement

Par **Domil**, le **30/11/2010 à 16:15**

Quelles questions ?

Par **Laure11**, le **30/11/2010 à 16:54**

Il suffit de cliquer sur le lien donné par varnaud, Domil... et vous aurez la réponse.